

## LETTRÉ D'ENGAGEMENT - ENERTRAG SE

En date du 15 janvier 2019, la société ENERTRAG AG (désormais dénommée ENERTRAG SE) s'est vue délivrer dix arrêtés de permis de construire numérotés PC 060 289 13 B0003 ; PC 060 289 13 B0004 ; PC 060 289 13 B0005 ; PC 060 289 13 B0006 ; PC 060 289 13 B0007 ; PC 060 289 13 B0008 ; PC 060 297 13 B0005 ; PC 060 297 13 B0006 ; PC 060 297 13 B0007 ; PC 060 297 13 B0008 relatifs à l'édification de dix éoliennes et de deux postes de livraison sur les communes de Grez et Le Hamel. Le 1er août 2019, le Préfet de l'Oise a délivré à la société ENERTRAG AG (désormais dénommée ENERTRAG SE) l'autorisation d'exploiter lesdites installations au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Aux termes de l'article 15 de l'ordonnance du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, l'ensemble desdites autorisations (permis de construire et autorisation d'exploiter) sont aujourd'hui constitutives d'une autorisation environnementale.

En date du 31 mai 2021, l'autorisation environnementale susvisée a fait l'objet d'un transfert dûment déclaré à la Préfète de l'Oise au bénéfice de la société ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 494 343 742 et filiale indirecte à 100% de notre société ENERTRAG SE. Dans le cadre de la déclaration dudit transfert, ENERTRAG SE (anciennement dénommée ENERTRAG AG) avait pu remettre une lettre de soutien au bénéfice de sa filiale. Un arrêté préfectoral complémentaire du 5 novembre 2021 est venu prendre acte de ce transfert et mettre à jour le montant des garanties financières.

Par la présente, et en qualité d'associé de la société ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS, nous réitérons l'engagement de la société ENERTRAG SE à fournir un soutien financier à sa filiale et à veiller à ce que la gestion et la situation financière de sa filiale lui permettent de faire face à ses obligations financières, et plus généralement de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L511-1 du code de l'environnement.

Il est prévu que le financement du projet soit assuré pour partie par des fonds propres par l'intermédiaire d'un prêt subordonné consenti par notre société ENERTRAG SE (de l'ordre de 20%) et pour partie par recours à une dette bancaire (de l'ordre de 80%).

ENERTRAG SE dispose d'un capital social de 5,8 millions d'euros. Son chiffre d'affaires est généré par les activités liées au développement de projets éoliens, la construction de parcs « clé en main » et la vente de parcs à des investisseurs institutionnels. Il était de 115 millions d'euros à la clôture du dernier exercice. La société ENERTRAG SE Etablissement France dispose de 150 millions d'euros de fonds propres. Ses capacités financières sont détaillées en annexe de la présente attestation (cf. Annexe 1).

La société ENERTRAG SE atteste qu'elle dispose ainsi en tout état de cause, par le biais de ses seuls fonds propres, des capacités financières pour couvrir la construction, l'exploitation et le démantèlement de l'installation conformément aux dispositions précitées et s'engage en outre à financer l'intégralité du projet sur ses fonds propres dans le cas où, pour un quelconque motif, sa filiale ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS n'aurait finalement pas recours à une dette bancaire.

Fait à Berlin, le 14/03/22



ENERTRAG SE  
Etablissement France  
9, mail Gay Lussac  
95000 Neuville sur Oise  
SIREN: 498124890 RCS Pontoise



Tel. +33 1 30 30 60 09  
Fax +33 1 30 30 52 57



contact.france@enertrag.com



www.enertrag.com

Nous vous prions d'agréer, nos salutations respectueuses.

ENERTRAG SE



**Simon HAGEDORN**  
Membre du Directoire



**Gunar HERING**  
Membre du Directoire



ENERTRAG SE  
Etablissement France  
S. Mail Gay Lussac  
95000 Neuville-sur-Oise  
SIREN: 498 124 090 RCS Neuville



Tel. +33 1 30 30 69 98  
Fax +33 1 30 30 52 57



contact@enertrag.com



[www.enertrag.com](http://www.enertrag.com)